

Mandat du groupe spécialisé «Education»

La numérisation est déjà à l'œuvre avec succès dans bien des domaines de la formation professionnelle. Des directives pour l'échange informatisé des données valables au niveau national sont en place depuis plus de 15 ans. Ces directives sont utilisées dans l'échange de données entre les cantons et les écoles professionnelles ainsi que dans les applications intercantionales (annonce de données sur les apprenants, annonce des notes aux cantons, annonce des places d'apprentissage vacantes). En revanche, l'instauration de ces mêmes directives d'échange pour la communication entre les autres partenaires de la formation (telles les entreprises formatrices, les fédérations par exemple) manque encore de cohérence.

Le groupe spécialisé «Education» doit, dans un premier temps, convertir les directives existantes pour l'échange informatisé des données propres à la formation professionnelle en une norme eCH et se charger d'en approfondir le développement.

Le périmètre d'action du groupe spécialisé ne sera pas explicitement cantonné au seul thème de la formation professionnelle, mais pourra à l'avenir couvrir également d'autres thématiques liées à l'éducation.

Contrôle des modifications, examen, approbation

| Version | Date | Nom | Remarques (modifié, contrôlé, approuvé) |
|---------|------------|------------|--|
| 0.1 | 23.11.2020 | L. Steffen | Version initiale |
| 1.0 | 24.11.2020 | L. Steffen | Intégration des observations de M. Fischer |

Sommaire

| | | |
|----------|--|----------|
| 1 | Situation de départ | 3 |
| 2 | Objectifs et conditions limites..... | 4 |
| 2.1 | Objectifs | 4 |
| 2.2 | Conditions limites..... | 4 |
| 2.2.1 | Objet | 4 |
| 2.2.2 | Directives existantes pour l'échange informatisé des données | 4 |
| 3 | Organisation et planification | 5 |
| 3.1 | Organisation du projet | 5 |
| 3.1.1 | Direction du projet / coordination globale..... | 5 |
| 3.1.2 | Collaborateurs/trices équipe de base | 5 |
| 3.2 | Résultats attendus | 5 |
| | Annexe A – Références & bibliographie..... | 6 |
| | Annexe B – Abréviations | 6 |
| | Annexe C – Glossaire | 6 |

1 Situation de départ

La formation professionnelle suisse a pour fondement la coopération entre les trois partenaires de la formation:

- entreprise formatrice (priorité: formation à la pratique professionnelle)
- école professionnelle (priorité: formation théorique)
- organisations du monde du travail (Ortra, fédérations, organisation CIE pour la formation aux compétences de base)

Les offices cantonaux de la formation professionnelle sont responsables de la délivrance des autorisations de formation et de la validation des contrats d'apprentissage. Ils sont en outre chargés de mener à bien les procédures de qualification (examens de fin d'apprentissage) et de délivrer les certificats fédéraux de capacité ou les attestations fédérales de formation professionnelle en cas de succès aux examens correspondants.

La numérisation est déjà à l'œuvre avec succès dans bien des domaines, de sorte que l'échange de données a été normalisé voilà plus de 15 ans par des directives pour l'échange informatisé des données valables au niveau national. Le sous-comité «Echange de données» de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) est en charge de l'élaboration et de la tenue des listes de codes. D'une part, une norme est décrite à partir de fichiers Dat ou CSV (sous la version 3.x), d'autre part, il existe une norme au format XML (sous la version 4.x). Ces directives sont employées dans l'échange de données entre les cantons (attributions intercantionales d'école resp. d'examen) et les écoles professionnelles ainsi que dans les applications intercantionales (annonce de données sur les apprenants à l'Ortra, annonce des notes aux cantons, annonce des places d'apprentissage vacantes). En revanche, l'instauration de ces mêmes directives d'échange pour la communication entre les autres partenaires de la formation manque encore de cohérence.

La sous-commission est actuellement composée de quatre représentants des cantons, du délégué du GRIF (Groupe d'intérêt pour l'informatique dans le secteur de la formation professionnelle, utilisateur de l'application spécialisée Kompass dans 9 cantons et FL), d'un représentant du Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI) et de l'Office fédéral de la statistique (OFS), ainsi que de deux concepteurs de logiciels (Abraxas pour Kompass et JCS pour Escada, en service dans 11 cantons), le secrétariat étant assuré par le Centre suisse de services formation professionnelle (CSFO).

2 Objectifs et conditions limites

2.1 Objectifs

L'objectif principal consiste bien à convertir les directives existantes pour l'échange informatisé des données propres au domaine de la formation professionnelle en une norme de données eCH et à en approfondir le développement. Cette mesure vise à renforcer l'échange de données et la compatibilité des applications. Tous les Stakeholders (dont les partenaires de la formation et les fournisseurs de logiciels en particulier) devraient pouvoir en bénéficier. Les processus, la qualité des données et la transparence s'en trouveront optimisés.

2.2 Conditions limites

2.2.1 Objet

A l'origine, le groupe spécialisé «Education» est composé de représentants du domaine de la formation professionnelle. Le périmètre d'action du groupe spécialisé ne sera pas explicitement cantonné au seul thème de la formation professionnelle, mais pourra à l'avenir couvrir également d'autres thématiques liées à l'éducation.

2.2.2 Directives existantes pour l'échange informatisé des données

Les directives existantes pour l'échange informatisé des données et la sous-commission mise sur pied constituent une base de choix pour le nouveau groupe spécialisé. Des années d'expérience dans la définition des UseCases pertinents sont déjà disponibles. De même, les différents tableaux de codes ont déjà fait l'objet d'efforts de normalisation et sont déjà utilisés dans les systèmes.

L'élaboration d'une norme de données eCH propre au domaine de la formation professionnelle devrait notamment s'appuyer sur les éléments existants:

- eCH-0011: Norme concernant les données Données concernant les personnes
- eCH-0044: Norme concernant les données Echange d'identifications de personne
- eCH-0097: Norme concernant les données Identification des entreprises
- eCH-0098: Norme concernant les données Données des entreprises

Un complément est requis principalement dans les domaines des données relatives aux places et contrats d'apprentissage ainsi qu'aux autorisations de former et aux éléments de qualification.

3 Organisation et planification

3.1 Organisation du projet

La composition du groupe spécialisé coïncide actuellement avec celle de l'actuelle sous-commission Echange de données de la CSFP. Aux fins de la normalisation à venir dans les domaines de l'éducation hors secteur de la formation professionnelle, des experts idoines viendront compléter le groupe spécialisé ou un sous-groupe/sous-comité sera constitué.

3.1.1 Direction du projet / coordination globale

| Nom | Prénom | Organisation |
|--------|--------|--------------|
| Fuhrer | Marc | CSFO |

3.1.2 Collaborateurs/trices équipe de base

| Nom | Prénom | Organisation |
|--------------------|---------|----------------------|
| Steffen | Lars | AWK |
| Hebauf | Susanne | MBA Ct. BE |
| Sorg | Martin | GRIF |
| Cantaluppi Zangger | Daniela | JCS AG (Escada) |
| Wissmann | Marcel | Abraxas AG (Kompass) |

3.2 Résultats attendus

Le groupe spécialisé prévoit de soumettre la **norme** suivante au Comité des experts:

| Titre | Thème | Date de soumission |
|---|---|--------------------|
| Norme concernant les données Formation professionnelle (nouvelle norme eCH) | Conversion des directives nationale pour l'échange informatisé des données («DatRili») en une norme conforme à l'eCH. | 24.05.2021 |

Annexe A – Références & bibliographie

| Terme | Description |
|---------------|---|
| DatRili 3.07a | Directives pour l'échange informatisé des données au format CSV |
| DatRili 4.02 | Directives pour l'échange informatisé des données au format XML |

Annexe B – Abréviations

| Terme | Description |
|-------|--|
| OFS | Office fédéral de la statistique |
| CDIP | Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique |
| GRIF | Groupe d'intérêt pour l'informatique dans le secteur de la formation professionnelle |
| Ortra | Organisations du monde du travail |
| CSFP | Conférence suisse des offices de la formation professionnelle |
| SEFRI | Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation |
| CSFO | Centre suisse de services Formation professionnelle |

Annexe C – Glossaire

| Terme | Description |
|-------|-------------|
| n/a | n/a |